



Club Nautique de PENESTIN

Plage de Poudrantaïs 56760 Pénestin - 02.99.90.32.50

accueil@cnpenestin.com

www.cnpenestin.com

FORMULAIRE INSCRIPTION MARCHE AQUATIQUE 2021 – 2022

NOM PRENOM

Date de naissance

Numéro(s) de téléphone

Adresse mail

Adresse de l'adhérent

Nom et numéro de la personne
à prévenir en cas d'urgence

LE PASS SANITAIRE EST DEMANDE POUR TOUTE ACTIVITE EN LIEN AVEC LE CNP.

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES DEPLACEMENTS AUTOUR DU CNP.

PLANNING DES ACTIVITES

MARDI	10h30 - 11h30	Poudrantaïs	Marie-France	
JEUDI	10h30 - 11h30 à partir du 30/09/21 14h30 – 15h30 à partir du 01/11/21	Poudrantaïs	Véronique L.	
SAMEDI	10h30-11h30	Poudrantaïs	Véronique C.	
SAMEDI	14h30-15h30 A partir du 25/09/2021	Lomer	Marie-Christine	

- En cas de licence **FFR** dans un autre club, la licence Marche Aquatique est incluse. Simplement indiquer le n° _____
En cas de licence **FFV**, la licence Marche Aquatique est incluse. Simplement indiquer le n° _____.

TARIF PRATIQUE A L'ANNEE	1 ^{er} septembre 2021 – 31 août 2022	100 €	
LICENCE FFR 2022	IRA (Individuelle Responsabilité Civile et Accident Corporel)	28 €	
	IMPN (Individuelle Multi Loisirs Pleine Nature)	38 €	
ADHESION ASSOCIATION CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN		10 €	
		MONTANT TOTAL	

MODE DE PAIEMENT

Espèces	Chèques sport ou vacances	Chèque	Carte Bancaire
---------	---------------------------	--------	----------------

A des fins d'organisation, une inscription est nécessaire sur le site de la marche aquatique avec votre numéro de licence.
Les séances Découverte ne sont normalement pas possible sur les cours à l'année. Se renseigner auprès de l'accueil.

Je joins un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la marche aquatique côtière y compris en compétition.

- J'autorise le CNP à prendre toute disposition pour une éventuelle hospitalisation après avis du médecin
- Je dégage la responsabilité du CNP en dehors des heures normales d'activité
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du CNP, des articles A322-64 à 70 du Code du Sport, des conditions générales d'inscription et d'assurance
- Je déclare avoir été informé de l'intérêt et des moyens de souscrire une licence à la FF Randonnée ou la FF Voile
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du CNP, des articles A322-64 à 70 du Code du Sport, des conditions générales d'inscription et d'assurance, de l'attestation d'information et de prévention liés au Covid19 et m'engage à prévenir le CNP en cas de modification de mon état de santé.
- J'autorise le club à utiliser mon image.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive entre l'association CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN et toute personne effectuant un achat auprès du CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN.

Fonctionnement

- Il est conseillé de porter des vêtements néoprènes: combinaison, shorty, gants, bonnets... Cette tenue doit être adaptée à l'état de la mer. Elle permet également de faciliter la flottabilité.

Le port de chaussures aquatiques ou chaussures à semelles dures est obligatoire.

Une paire de tennis peut convenir pour débiter.

En cas d'oubli ou de non possession de combinaison, celle-ci peut être louée au tarif de 4€/séance. Le shorty ou la combinaison est prêté pour les séances découvertes.

Si une personne inscrite souhaite inviter une tierce personne, cette personne devra être inscrite dans le cadre de la séance découverte.

- La gestion du site d'inscription des créneaux est effectuée par les encadrantes de la marche aquatique. Le nombre de séance proposé peut varier selon les disponibilités des encadrantes. Une réunion entre les animatrices et le bureau du CNP permet d'établir les horaires pour chaque semestre.

- Chaque personne doit s'inscrire en amont de la séance sur le site marche-aquatique-penestin.eu grâce à son numéro de licencié FFR.

- L'inscription à l'année donne en premier lieu droit à l'accès à une séance par semaine, sauf en cas de disponibilité de dernière minute.

Les personnes inscrites à la marche aquatique pourront également participer aux séances de voile habitable sur les bateaux de propriétaires. Elles devront s'acquitter de la licence FFV, au-delà d'une première séance dite de "découverte".

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la marche aquatique, y compris en compétition datant de moins de 3 ans devra être fourni à l'inscription.

Chaque personne doit émarger en amont et en aval de la séance sur la feuille d'émargement mise à disposition par l'animatrice.

1. A qui s'adressent nos stages ?

A toute personne, enfant, femme ou homme, âgée au minimum de 6 ans, sans limite d'âge supérieure.

Vous devez remplir trois conditions :

- être en bonne condition physique.

- accepter les conditions générales de vente ainsi que les règles de sécurité et de vie en collectivité définies par le CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN.

2. Licence Assurance

Il est obligatoire de s'acquitter de la licence de la Fédération Française de Randonnée comprenant une assurance responsabilité civile.

3. Comment s'inscrire ?

- Par courrier en nous retournant la demande d'inscription accompagnée de votre règlement

4. Attestation de natation / équipement des pratiquants

En s'inscrivant j'atteste mon aptitude ou celle de mon enfant à savoir nager 25 mètres départ plongé pour les moins de 16 ans et 50 mètres départ plongé pour les plus de 16 ans.

Chaque stagiaire doit être équipé de chaussures fermées (OBLIGATOIRE), et d'une tenue adaptée à la météo (combinaison, coupe-vent, chapeau, lunettes avec cordon, crème solaire...).

Le port du gilet de sauvetage fourni par le club est OBLIGATOIRE.

Le CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN ne peut en aucun cas être tenu responsable de la dégradation ou de la perte de lunettes de vue ou d'appareil auditif.

5. Règles de vie en collectivité

Toute inscription à un stage au CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN entraîne l'acceptation et le respect des règles de vie en collectivité : respect des autres et du matériel, solidarité, entraide... Tout manquement à ces règles qui perturberait le bon fonctionnement ou la sécurité du stage et des stagiaires pourrait avoir des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion de(s) l'auteur(s) sans qu'aucun remboursement ne puisse être réclamé.

6. Modes de règlement

Pour les résidents de l'Union Européenne, paiement par :

- chèque à l'ordre du CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN, en précisant au dos vos nom, prénom, (joindre le chèque à la demande d'inscription).

- Carte Bleue, Visa ou Mastercard (pour l'inscription en ligne, la Carte Bleue représente le seul moyen de paiement).

- Chèques Vacances

- Espèces (Euros)

Pour les résidents hors Union Européenne :

- Cartes bancaires citées ci-dessus.

- Espèces (Euros)

7. Modification d'inscription

Toute demande de modification d'inscription (annulation ou changement) doit impérativement être confirmée par écrit au CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN avec photocopie du justificatif.

- par e-mail : accueil@cnpnestic.com

- par courrier : CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN – PLAGE DE POUDRANTAIS – 56760 PENESTIN

Toute demande de changement ou d'annulation doit nous être adressée par écrit.

Pour un changement, précisez impérativement une autre date de stage, faute de quoi nous considérerons ce changement comme une annulation.

Aucune modification ou annulation ne sera prise par téléphone. La demande sera acceptée dans la limite des places disponibles.

Le CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'inscription d'un stagiaire si celui-ci ne correspond pas aux conditions demandées, (âge, niveau,...)

8. Annulation

Le CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN se réserve le droit d'annuler un stage en cas d'insuffisance de stagiaires. Les participants en seront informés préalablement, sans aucune contrepartie. Ils seront remboursés des sommes versées (sauf s'ils acceptent de transférer le stage à une autre date ou sur un autre support). Si l'encadrement juge les conditions météorologiques trop défavorables, l'activité sera aménagée ou annulée.

En raison du contexte sanitaire actuel et en fonction des réglementations gouvernementales, le Club Nautique de Pénestin se réserve le droit de procéder aux annulations ou aux modifications de stages ainsi que de toute réservation pour la saison 2020.

9. Remboursements

Tout stage commencé est dû en intégralité. En cas de force majeure (maladie grave ou blessure), le CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN peut rembourser les séances restant à courir après une demande écrite accompagnée d'un justificatif (certificat médical) et d'un RIB. Le virement sera effectué dans un délai de 3 mois.

Aucun remboursement ne sera accepté. En particulier, les arrivées tardives et les départs prématurés ne peuvent donner lieu à aucun remboursement, ni réduction. De même, des journées non naviguées en raison des conditions météo ou indépendantes de la volonté du CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN ne peuvent prétendre à remboursement.

10. Assurance annulation

Une assurance annulation est proposée par le CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN. Elle est liée à une activité unique (stage).

Elle permet le remboursement des produits et activités HORS LICENCE ET PASSEPORT VOILE FFV, pour une annulation non liée à un cas de force majeure, notifiée par écrit par courrier ou par mail :

- par e-mail : accueil@cnpnestic.com

- par courrier : CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN – PLAGE DE POUDRANTAIS – 56760 PENESTIN

Au plus tard 7 jours avant la date prévue de prestation.

11. Caution

Une caution peut vous être demandée pour la location de nos combinaisons ou de nos supports (Kayak, Voile légère).

La caution sera restituée en fin de navigation ou retenue en cas de dommage causé au matériel.

12. Relations clients

Toutes difficultés ou suggestions relatives à un stage doivent être adressées, accompagnées d'éventuels justificatifs, à l'attention du CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN – PLAGE DE POUDRANTAIS – 56760 PENESTIN

13. Informatique

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au secrétariat du CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN.

14. Photos et vidéos

Sauf avis contraire de votre part (des parents pour les stagiaires mineurs), les photographies ou vidéos prises durant les stages pourront être utilisées dans le cadre de la communication du CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN ou autres documents faisant la promotion de la Voile et de la Marche Aquatique (catalogue, site Internet, affiches, newsletters...) ou dans un support de presse à l'exclusion des brochures commerciales, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée au CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN.

15. ATTESTATION D'INFORMATION ET DE PREVENTION LIES AU COVID19

En raison de la crise sanitaire COVID-19, l'inscription à nos activités est soumise à la signature d'un engagement préalable des pratiquants.

J'atteste par la présente avoir été informé(e) par la structure des risques liés au COVID 19 et des consignes de protection obligatoires à respecter pour freiner sa diffusion ;

Je reconnais que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection, la structure ne peut me garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19 ;

Je m'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ma santé et de celle des autres personnes présentes dans la structure, notamment en respectant les gestes barrière ci-après rappelés ci-dessous ;

Je m'engage à respecter les mesures de protection édictées par le gouvernement et en particulier celles relevant du ministère des sports ;

Je m'engage également à respecter les modalités mises en place par la structure pour organiser son activité au cours de la crise sanitaire actuelle.

Fait-le

à Penestin

Nom et signature

(Représentant légal pour les mineurs)

Mention manuscrite "Lu et approuvé"